

factoires pendant la vie et de tous les suffrages qui peuvent nous être appliqués après la mort. Benoit XIII, en 1728, Pie VI en 1788 et enfin Pie IX, en 1852 ont encouragé vivement cette pieuse pratique. C'est assez dire qu'elle ne rentre pas dans cette catégorie de dévotions plus ou moins douteuses dont il faut apprendre à se défier, bien loin de travailler à les répandre. Les *Echos de Notre-Dame de France* énumèrent à ce sujet quelques conclusions qui semblent absolument à l'abri de toute critique :

1^e L'acte héroïque constitue un échange plein de bénéfices—presque d'usure, dit un auteur — pour celui qui l'accomplit, et il est toujours très avantageux.

2^e Il augmente certainement nos mérites et la vision de Dieu pendant l'éternité.

3^e Il augmente, d'ailleurs, l'assurance du salut en raison de la générosité avec laquelle on donne tout ce qu'on peut donner.

4^e L'acte héroïque implique l'acceptation des peines du purgatoire qu'on aurait pu s'épargner ; mais on peut espérer que Notre-Seigneur les abrégera ou les supprimera, en raison même de l'acte de charité.

5^e Il place les âmes (soit au purgatoire, soit au ciel quand elles sont délivrées) en état d'obligation à notre égard.

L'Ambassadeur d'Espagne au Vatican

Il y a quelques semaines, le nouvel ambassadeur d'Espagne, M. Ojeda, a été reçu en audience par le Souverain Pontife, à qui il a présenté ses lettres de créance.

Voici, d'après *l'Osservatore Romano*, le texte des discours qui ont été échangés à cette occasion :

DISCOURS DE L'AMBASSADEUR

Sa Majesté catholique le roi d'Espagne Alphonse XIII a daigné me confier la haute mission de déposer dans les mains sacrées de Votre Sainteté les lettres par lesquelles il m'accorde comme son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès du Saint-Siège.

Sa Majesté m'a ordonné, dans l'accomplissement de cette agréable non moins qu'honorables mission, d'être le fidèle inter-